

Séance du mardi 07 septembre 2021

Date de la convocation : 01/09/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 23

Votants : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, André JAFFUEL, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY, Didier VIGOUROUX

**Représentés :** Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBUOL

**Excusés :** Céline DELMAS, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Eric ROUX, Pierre-Emile SYLVAIN

**Absents :**

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

**DE\_2021\_079\_1 - Objet : ANNULE et REMPLACE - COULAGNETTES - Modification du plan de financement rénovation énergétique**

Le Président expose à l'assemblée que le domaine de Coulagnettes est constitué d'un ensemble de bâtiments dont une grande partie a fait l'objet d'une première rénovation importante dans les années 2010 qui a permis la construction de trois gîtes de grande capacité (accueil de 24 personnes au total).

Il s'agit de gîtes de caractère dont les aménagements annexes (sauna, spa, salle de sport...) apportent une plus-value à la qualité architecturale du domaine.

Toutefois, la mauvaise ou inexistante isolation thermique engendre une facture énergétique importante (chauffage électrique, murs non isolés) et interdit une optimisation de la location « quatre saisons », engendrant des pertes importantes de recettes.

Le présent projet consiste à réaliser les travaux d'isolation thermique sur l'ensemble des bâtiments, d'isoler entièrement le bâtiment resté en l'état et d'installer une chaufferie bois en remplacement du chauffage électrique.

Pour réaliser ces travaux, le Président soumet au conseil communautaire la plan de financement suivant:

Le Président propose donc à l'Assemblée le nouveau plan de financement ci-dessous :

Charges		Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT retenu	Dénomination financeur	Montant	%
Travaux		Région et/ou ADEME (45% sur chaufferie)	36 399,96 €	24,30 %
Chaufferie	79 288,80 €	Région (45% sur emetteur de chaleur)	30 969,00 €	20,70 %
Etudes d'exécution chaufferie	1 600,00 €			
Emetteurs de chaleur (radiateurs, réseaux...)	66 900,00 €			
Etudes d'exécution emetteurs de chaleur	1 920,00 €	Autofinancement	82 339,84 €	55,00 %
<b>Total charges</b>	<b>149 708,80€</b>	<b>Total produits</b>	<b>149 708,80 €</b>	<b>100,00%</b>

Après délibéré, et à l'unanimité, l'Assemblée approuve le nouveau plan de financement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président,  
Francis SAINT-LEGER

